Roberval, le jeudi 14 avril 2016,

**Objet : Prudence dans les activités de brûlage printanier**

Au cours des prochains jours, votre population sera peut-être tentée de s’adonner à des activités rituelles de début de saison dans le nettoyage de terrain. Avec le printemps qui semble faire un retour en force dans les régions du sud du Québec, la SOPFEU recommande aux citoyens d’être vigilants avec l’utilisation du feu au cours des prochains jours.

Le printemps est reconnu pour ses risques élevés de perte de contrôle des feux d’herbe et des brûlages utilisés pour nettoyer les terrains. Ces pertes de contrôle entraînent des incendies de broussailles où les pompiers municipaux sont appelés à intervenir. En un rien de temps, une bourrasque peut propager le feu sur de grandes distances. Rappelons que le vent est le pire ennemi.

Si la forêt mature peut résister au passage du feu, il en va autrement des plantations forestières, des bâtiments et autres infrastructures. Les dommages sont souvent considérables et peuvent entraîner de fâcheuses conséquences pour la personne responsable. De plus, une personne fautive peut s’exposer à des poursuites en dommages.

En 2015, 66 incendies reliés à des activités de brûlage printanier combattus par la base de auraient pu être évités si les responsables avaient redoublé de prudence.



Josée Poitras | Agente à la prévention et à l’information

1230, route de l’Aéroport, Roberval (Québec) G8H 2M9

Téléphone : 418 275-6400, poste 2470

Télécopieur : 418 275-4202

Courriel : jpoitras@sopfeu.qc.ca

www.sopfeu.qc.ca